

Yves JEAN

Novembre 2006



CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS

Les Dossiers du CNI

La culture du travail Une politique de responsabilisation

Par Yves JEAN

Vice-président de la Fédération des Hauts de Seine
Président de la « Commission Travail – Emploi »
Maire adjoint de Courbevoie

1° Quelques principes :

La prise en considération de situations sociales difficiles touchant certaines catégories de la nation participe, certes de la solidarité nationale, mais aussi de la nécessaire clairvoyance d'un gouvernement.

Ainsi la mise en place de dispositifs d'aides appropriées est vitale tant pour l'équilibre et le devenir sociologique du pays que pour l'espoir que ces mesures entretiennent auprès de ceux pour qui la solidarité nationale ne doit souffrir d'aucun manquement.

Ces aides, bien ciblées, ne doivent procéder d'aucune politique d'assistantat systématique dont l'un des buts consisterait en la seule recherche à court terme « d'une paix des rues ». Dès lors il nous faut dénoncer toute politique d'assistance qui serait à nos yeux irresponsable à moyen et long terme : irresponsable parce que peu éclairée, laxiste, injuste et contribuant à la dévalorisation de l'idée même du « travail » en induisant des comportements contraire à l'éthique citoyenne, des comportements démobilisateurs.

Une politique d'aides non sélectives dévoierait le sens même des concepts du travail et d'une « solidarité équitable » ; ce serait au surplus une démarche qui ne faciliterait en rien l'insertion dans l'emploi de ceux qui « tangent » le marché du travail.

Une politique équitable de minima sociaux doit s'inspirer d'une volonté de justice sociale et correspondre à des besoins irréfragables. Elle ne doit en rien incliner à la fabrication quasiment programmée « d'assistés illégitimes » : au contraire il lui appartient de distiller du courage et de faire naître ou renaître l'espoir.

2° Des « Etats généraux du TRAVAIL et de l' EMPLOI »

Au plan économique nous pensons que même si la légère reprise économique attendue pour les deux dernières années avait été effective, son impact sur les chiffres du chômage aurait été limité et ce, du seul fait de la distorsion qualitative entre l'offre du marché du travail et la réalité de la demande d'emplois en cela compris le niveau des salaires proposés.

C'est aussi parce que nous avons bien conscience :

Que la résolution de l'équation de l'emploi ne se cantonne pas à un aspect quantitatif et arithmétique même si, de façon tangible, l'impact du «papy-boum » commence progressivement à se faire sentir : l'aspect qualitatif est aussi à prendre en considération,

Que l'ensemble des paramètres à prendre en considération impliquent que le gouvernement, les collectivités territoriales, les représentants des entreprises et des salariés ainsi que ceux de l'Education nationale et de la formation professionnelle se concertent dans un cadre approprié, un cadre à la hauteur des enjeux et de la nécessaire modernisation de nos structures.

c'est effectivement parce que nous avons bien conscience de tout cela qu'il nous paraît nécessaire de **programmer de véritables « Etats généraux du Travail et de l'Emploi »**, Etats généraux qui pourraient notamment avoir en point de mire :

la dynamisation du système économique et l'allègement des contraintes défavorisant le développement de l'emploi : autrement dit « une certaine libération des entreprises » par l'abrogation des freins qui paralysent inutilement l'embauche, ralentissent le développement de l'emploi et perturbent ainsi le seul moteur qui contribue à l'enrichissement économique de la nation, c'est-à-dire : « l'entreprise ».

L'adaptation des 35 heures : c'est l'atténuation des effets économiques négatifs du système et notamment ceux induits par la seconde loi AUBRY : certes, il peut s'agir d'augmenter davantage le contingentement des heures supplémentaires mais surtout de permettre une certaine limitation du nombre de jours de RTT : ceci pourrait d'ailleurs avoir un impact non négligeable sur l'augmentation du pouvoir d'achat et donc sur la consommation des ménages.

Le refonte du code du travail qui, années après années, empilement de textes après empilement, constitue l'une des oeuvres dont l'efficacité ne paraît pas très évidente en terme : d'organisation du travail, de capacité d'adaptation et de dynamique de gestion.

En effet, force est de constater que notre code du travail, s'il peut à certains égards constituer quelques protections à l'endroit de comportements associables ou illégaux, n'en constitue pas moins, souvent, un obstacle de taille quant à la résolution des différentes problématiques de l'emploi dans notre pays :

*Dans le cadre de la « Commission permanente de l'emploi », qui existe déjà, **une mission paritaire, bien spécifique, proposant de façon également permanente des réformes impliquées par une volonté de dépoussiérage et de rénovation de notre code du travail, paraîtrait aujourd'hui fort opportune.***

la nécessaire adéquation entre la demande d'emplois et la réalité des critères de l'offre du marché du travail, c'est-à-dire la mise en place d'outils permettant de couvrir les besoins du marché par des qualifications idoines et ce sans qu'il soit nécessaire pour les entreprises de susciter des vagues migratoires, alors que dans le même temps, notre pays comptera un nombre important de chômeurs potentiellement « capables ».

Le renforcement de la politique de formation des adultes, à titre d'exemple, ce pourrait être :

la mise en place effective d'une politique de formation professionnelle dite : tout au long de la vie, c'est-à-dire une formation quasi systématique de l'ensemble des

salariés : formation ciblée sur les besoins des entreprises.

l'activation d'une politique qui mènerait à son terme les travaux relatifs aux dispositions propres à la valorisation des acquis professionnels,

une politique qui revaloriserait un système d'apprentissage. modernisé et dynamique : un système qui puisse s'adresser aussi à ceux qui sont en déshérence sociale en leur permettant de bénéficier de tous les dispositifs d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi.

Corollaire de ce qui précède : la lutte contre les discriminations de toutes sortes et en particulier dans l'emploi, lutte sans laquelle, à terme, notre pays va inexorablement vers une implosion née de ruptures sociologiques fondamentales que nous n'aurions nullement anticipées ou tout simplement gérées.

Ainsi, à données constantes, certains experts estiment qu'avant 2050, le pourcentage du nombre de jeunes issus de l'immigration, hors Union européenne, devrait être, de l'ordre de 50 % de l'ensemble de la population des jeunes vivant sur notre sol.

Quelles que soient les controverses possibles sur ces chiffres et sur les idées des uns et des autres en la matière, la tendance de ces données sociologiques doit nous interpeller et ne peut être négligée par ceux qui ont la charge des destinées de la nation.

La nécessaire revalorisation du concept de travail et la redynamisation des acteurs qui concourent à la création et à l'accroissement de la richesse nationale est certes un élément à caractère essentiellement psychologique mais il serait probablement de nature à modifier les comportements des différents acteurs socio-économiques et pourrait induire une politique de solidarité plus appropriée.

En effet une démarche efficace de revalorisation du travail et de redynamisation des acteurs serait d'autant plus efficace qu'elle revitaliserait l'image du salariat et mettrait en exergue le rôle économique et social des entreprises.

C'est une France debout et au travail qu'il nous faut mettre en objectif essentiel de notre politique de l'emploi et pour ce faire il convient de redonner espoir et confiance, certes aux salariés mais également aux entrepreneurs afin, qu'ils puissent mettre en place : des projets de renforcement ou d'expansion de leurs activités.

« Une vraie politique de responsabilisation et de culture du travail doit être ainsi mise en place »

Email : cni.independants@wanadoo.fr
cni.commission-emplois@wanadoo.fr

Centre National des Indépendants et Paysans - 6, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS
Tél : 01.47.23.47.00 - Fax : 01.47.23.47.03
Email : secretariat@cni.asso.fr